



VILLE DE  
KINGSEY FALLS

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 6 février 2023, à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de Félix Lavoie, concernant l'immeuble situé au 98, rue de la Tanière, et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de permettre la construction d'un garage isolé sur un terrain sans bâtiment principal, en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12, article 7.2.1 mentionnant ce qui suit :
  - Sauf pour les usages agricoles, publics ou récréatifs, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté sur un terrain vacant, non occupé par un bâtiment principal.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse [alemieux@kingseyfalls.ca](mailto:alemieux@kingseyfalls.ca) avant le 6 février 2023 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 18 janvier 2023.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière